TIMBAL (Jean), notaire de Villemur, Villemur-sur-Tarn, minutes 1689-1690, f° 939 (v.), Archives départementales de la Haute-Garonne, cote 3E 26925, PH/JCHR/5237.

Vidalle, brusson quitt(an)ce

L an mil six cens quatre vingtz dix et le quinziesme jour du mois de novembre apres midi dans mon estude a villemur &a regnant louis &a pardevant moy no(tai)re royal soubz(sig)ne et presans les tesmoins bas nommes, a este en personne jean brusson jeune pescheur habitant de villemur, lequel a receu tout presantemant de peyronne vidalle veuve de philibert brusson vivant patron de batteaux habitante dud(it) villemur icy presante et deslivrante et de ses mains et propres deniers la somme de quatorze livres scavoir dix livres en laquelle led(it) feu brusson se seroit obligé envers led(it)

940

jean brusson son frere par le contrat de division entreux passe d une maison scise dans l enclos de la presant ville rue de castel pailhas rettenu par feu m(aîtr)e michel timbal no(tai)re de cette ville le vingt cinquiesme febvrier mil six cens septante huict, et quatre livres pour la moitie des fraix qu il convient faire a une chiminéé que led(it) jean brusson doit faire et construire a la part et portion de maison qui luy est advenue par lad(ite) division et dont led(it) feu brusson s estoit obligé y contribuer pour la moitie desd(its) fraix de laquelle somme de quatorze livres led(it) jean brusson s est contante et en faict quittance a lad(ite) vidale presans le s(ieu)r pierre gontaud bourge(ois) et vidal savieres dud(it) villemur signes lesd(ites) parties ont dit ne scavoir et moy no(tai)re requis, Gontaud Savieres

Timbal, not.